



Restaurer la valeur du mérite dans les politiques éducatives

Plaidoyer et recommandations

Lyvann Vaté

Note 56
Mars 2022





L'Institut Thomas More est un think tank libéral-conservateur et indépendant, basé à Bruxelles et Paris. Il est la fois un laboratoire de solutions innovantes, un centre d'expertise et un relais d'influence.

La démarche de l'Institut se fonde sur les valeurs proclamées dans sa Charte : la liberté et la responsabilité, le respect de la dignité de la personne, la subsidiarité, l'économie de marché, les valeurs universelles qui sont l'héritage commun des pays européens.

Paris

8, rue Monsigny
F-75 002 Paris
Tel : +33 (0)1 49 49 03 30

Bruxelles

Avenue Walkiers, 45
B-1160 Bruxelles
Tel : +32 (0)2 374 23 13

www.institut-thomas-more.org
info@institut-thomas-more.org

**Restaurer la valeur du mérite
dans les politiques éducatives**
Plaidoyer et recommandations

Lyvann Vaté

Note 56 Mars 2022

Lyvann Vaté est diplômé en lettres modernes de l'Université Paris 3-Sorbonne Nouvelle et en philosophie de l'Université Paris 1-Panthéon-Sorbonne. Il poursuit sa formation en histoire de l'Europe médiane à l'Inalco et en philosophie politique et sociale au sein de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et de l'École normale supérieure de Paris (ENS) . Il a en parallèle travaillé notamment en cabinet en mairie et à l'Assemblée nationale comme assistant parlementaire. Il prépare une thèse de doctorat qui portera sur la notion de mérite dans la pensée morale et politique contemporaine. Il a publié récemment « Norbert Elias et le "marxisme bourgeois" » dans la revue *Cités* n° 88 (2021-4) ●

Sommaire

Introduction	7
Présidentielle 2022 : le mérite dans les discours	9
La position des syndicats étudiants	9
La gauche et l'oblitération du mérite	10
Emmanuel Macron, le « en même temps » et le mérite	11
Le mérite dans les propositions de Valérie Pécresse	12
Le mérite dans les propositions d'Eric Zemmour	13
Le mérite dans les propositions de Marine Le Pen	13
Cinq recommandations : le mérite en actes	14
Recommandation 1 • Reconnaître le mérite comme valeur pour le convertir en actes	14
Recommandation 2 • Refuser les quotas, maintenir l'ascension sociale par l'égalité des chances et la reconnaissance du mérite	15
Recommandation 3 • Refuser les dispositifs conduisant à l'affaiblissement du mérite et de la sélection au collège et au lycée, comme le dispositif Affelnet	16
Recommandation 4 • Doubler la bourse au mérite pour les étudiants les plus méritants et la prolonger au-delà de trois années post-bac	18
Recommandation 5 • Développer et renforcer les internats d'excellence	19

Introduction

En abolissant les privilèges dans la nuit du 4 août 1789, les députés des États généraux n'ont pas provoqué un simple changement de régime politique. C'est toute une représentation des rapports sociaux et de la condition humaine qui s'éteint alors : celle du monde aristocratique, qui perçoit les distinctions sociales comme naturelles, société segmentée en ordres. Le monde démocratique qui lui a succédé est, tout au contraire, celui de l'individualisme libéral, pour lequel tous les hommes sont des semblables, égaux en droits par l'universalité de la condition humaine. C'est aussi un humanisme *abstrait*, au sens où il se montre aveugle aux inégalités socio-économiques de naissance. C'est enfin – et peut-être surtout – la consécration du primat du singulier sur le particulier, de l'individu et ses mérites propres sur la communauté (religieuse, ethnique, sexuelle, etc.).

Néanmoins, il va sans dire que cette égalité universelle des hommes suppose qu'aucun homme n'est par nature supérieur en valeur ou en dignité à un autre homme, mais elle ne suppose pas qu'ils soient tous identiques. L'universalisme s'entend bien plus comme la somme de toutes les singularités différentes que comme l'estompement radical des distinctions sociales. Il y a donc toujours des inégalités *réelles* (de revenus notamment) indépendamment d'une égalité *formelle* : la seule question qu'il convient alors de se poser est celle de la justification de ces inégalités, puisqu'elles ne sont plus perçues comme naturelles.

On remarquera alors que, si l'article premier de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen du 26 août 1789 énonce que « *les hommes naissent libres et égaux en droits* », il ajoute que « *les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune* », de telle sorte que des différences sociales, de revenus ou de statuts demeurent justifiées, dès lors qu'elles ne sont pas arbitraires. La promotion par le mérite est alors devenue un marqueur déterminant du modèle républicain, réputé plus juste car répartissant les emplois publics ou l'accès aux écoles prestigieuses selon les qualités individuelles, les savoirs et les aptitudes, le travail fourni par la volonté propre de chacun, et non plus selon un modèle népotique où les relations familiales et l'hérédité priment les efforts personnels et les compétences objectives. On remarquera d'ailleurs, comme le fait Yves Michaud, que c'est l'accroissement des sciences et des techniques, et donc la demande renforcée d'un niveau de compétences toujours plus poussé qui justifia l'instauration de la sélection au mérite, par opposition au système de l'héritage familial des emplois et des charges, qui ne garantissait pas la compétence (1).

Le mérite s'est fait cependant des ennemis nombreux. Pierre Bourdieu, qui envisage le système scolaire comme le lieu de la reproduction sociale des élites, se livre à une critique sociologique de la valeur de mérite présentée comme le paravent de la continuation des héritages. Certes, il reconnaîtra qu'il y a de la non-reproduction, des profils qui ne correspondent pas au déterminisme : certains vont, comme lui-même d'ailleurs, changer de milieu social et accéder à des milieux plus favorisés, passer d'un milieu ouvrier ou agricole à des postes à plus forte responsabilité, à plus forte rémunération. D'autres vont à l'inverse éviter la reproduction sociale par déclassement, par dilapidation de l'héritage par exemple. Mais il ne les analyse pas, les rabattant sur de simples « exceptions » qui confirment la règle « générale » de la reproduction des élites. Toute la réflexion sur les « *transclasses* » (2) fonctionne donc sur le mode d'une critique émise contre la sociologie bourdieusienne : les transclasses ne sont pas des exceptions mais prennent place dans un système social plus large, fait de rencontres, d'incitations, de valeurs inculquées

•
(1) Yves Michaud, *Qu'est-ce que le mérite ?*, Paris, Bourin, 2009, rééd. Gallimard, « Folio », 2010.

(2) Chantal Jaquet, *Les Transclasses ou la non-reproduction*, Paris, PUF, 2014 et Chantal Jaquet (dir.), *La Fabrique des transclasses*, Paris, PUF, 2018.



par l'entourage familial dans les premières phases de socialisation, de dispositifs liés à la vocation première de l'État-Providence (les bourses par exemple). Mais ce courant d'analyse contribue toujours à enrayer la force de l'argument du « mérite » individuel puisqu'il fait reposer les trajectoires des individus sur des facteurs extrinsèques, même quand ils prétendent eux-mêmes reconnaître le mérite.

La disqualification du mérite a selon nous plusieurs effets regrettables, en particulier à l'école, à laquelle nous nous intéressons dans cette note. Le premier, parfois sous-estimé, est un effet de résignation qui tire l'ensemble de la société vers le bas. Sous prétexte d'une remise en cause de la méritocratie, par les failles internes de son principe – « *c'est un système inégalitaire* » – ou sur la base de son inachèvement – « *ce n'est pas une vraie méritocratie, c'est une héritocratie* » ⁽¹⁾ –, on tend à ne plus insuffler la valeur de l'effort, donc on assiste à une baisse du niveau moyen. Pour le dire autrement : plus on dira que le mérite est un mythe, moins les efforts auront de sens ; plus on considérera son destin comme joué d'avance, plus l'auto-censure s'intensifiera, plus le niveau baissera ⁽²⁾. A quoi bon se former, viser le plus haut, suer à préparer des concours difficiles si on ne peut pas y accéder à force de travail ou de mérite ? Le deuxième effet, c'est bien entendu, et paradoxalement, un retour des inégalités de naissance. En effet, la critique du mérite étant souvent couplée à une critique de la culture commune, décriée comme culture dominante, on tend à baisser le niveau d'exigence, de telle sorte que s'accroît progressivement l'importance des apprentissages effectués à la maison sous l'influence de l'entourage familial, apprentissages nécessairement différenciés selon les situations personnelles. L'« *héritocratie* » ne serait pas la forme cachée de la méritocratie. Ce serait alors un système dans lequel on a tellement décrié le mérite (comme forme cachée des privilèges hérités) que le rôle des apprentissages acquis au domicile prime celui des apprentissages acquis à l'école, au point d'aboutir à une nouvelle forme d'élite formellement méritocratique au sens où elle est bien composée *des meilleurs* (ou perçus comme tels) mais devenus « les meilleurs » par le hasard du milieu d'origine et non par la grâce de l'école républicaine. A vouloir décrier le mérite comme élitiste, on voit surgir une élite constituée sans mérite.

Il nous semble au contraire indispensable de renouer avec la notion de mérite, dans le sens premier du terme : à savoir la juste récompense des efforts de chacun, la mise en place des conditions d'épanouissement des talents singuliers au bénéfice du plus grand nombre, l'attribution des statuts sociaux et professionnels selon le niveau de compétences et non selon les relations familiales. Revaloriser la notion de mérite à l'école aurait alors plusieurs effets : un apprentissage plus exigeant dans l'enceinte scolaire à même de compenser les héritages familiaux différenciés, une lutte accrue contre l'autocensure des élèves venant de milieux sociaux moins favorisés, une égalité des chances mieux réalisée, une répartition plus juste des emplois à forte rémunération et des reçus aux concours les plus sélectifs, chacun ayant, indépendamment de son milieu d'origine, une chance égale de les atteindre *par leur seul mérite*.

La campagne présidentielle aurait dû être le grand rendez-vous de la nation avec elle-même et, dans ce rendez-vous, l'éducation aurait dû être le premier sujet de discussion. Hélas, la crise internationale provoquée par l'agression de l'Ukraine par la Russie risque de priver la France de ce moment. Le débat sur l'école et sur l'éducation n'aura pas lieu – ou bien trop modestement. Nous ne pouvons nous y résoudre. Visant à restaurer la notion de mérite dans les politiques éducatives, la réflexion que nous proposons s'efforce dans un premier temps de la resituer dans les discours des candidats à l'élection présidentielle, comme valeur prônée ou réfutée. Puis de formuler des recommandations afin de donner corps et sens à la notion dans les politiques publiques et de dessiner les contours d'une politique du mérite à l'école.

•
⁽¹⁾ Voir Paul Pasquali, *Héritocratie. Les élites, les grandes écoles et les mésaventures du mérite (1870-2020)*, Paris, La Découverte, 2021.
⁽²⁾ Ce que montre bien Marie Cognet dans son diagnostic de l'école primaire dans *Transmission des savoirs et culture partagée : pour une refonte des programmes de l'école primaire*, Institut Thomas More, rapport 25, mars 2022, [disponible ici](#).

Présidentielle 2022 : le mérite dans les discours

La position des syndicats étudiants

Commençons par nous intéresser à la position, non pas seulement des responsables politiques sur le mérite dans les politiques éducatives, mais à celle des syndicats étudiants. Leur opinion sur le sujet du mérite n'est pas toujours la même selon leurs options idéologiques mais, de plus, elle a parfois évolué avec le temps. Prenons ainsi le cas de la bourse au mérite, étendue à tous les étudiants sous le quinquennat de Nicolas Sarkozy : elle a pu successivement être contestée comme élitaine puis défendue comme protectrice...

Parmi les syndicats étudiants les plus influents, un seul défend avec force la notion de mérite : l'UNI, le syndicat de droite. C'est d'ailleurs au nom du mérite que l'UNI s'oppose à l'allocation d'autonomie défendue par des syndicats de gauche (notamment l'UNEF) depuis des décennies, en proposant un élargissement du dispositif de bourse en faveur des enfants des classes moyennes et en renforçant l'égalité des chances (1). En ce sens, il faut envisager qu'un système dans lequel les élèves souffrent de moins d'inégalités de départ et sont plus aidés selon leur mérite est un système qui permettrait davantage d'ascension sociale qu'une allocation aveuglément versée à tous, y compris à ceux qui n'en ont pas nécessairement besoin (2).

Ainsi, les syndicats étudiants de gauche, très actifs dans l'université française, ont pour caractéristique commune de s'être élevés contre la reconnaissance du mérite, y voyant un dispositif inégalitaire dans la redistribution, plaidant parfois pour un revenu étudiant qui ne prend pas toujours en compte les situations personnelles ou familiales particulières. En revanche, quand il s'est agi de détruire la bourse au mérite en 2013 (elle sera rétablie mais diminuée), nombre de syndicalistes étudiants de gauche ont protesté en faveur de son maintien, précisément car, même si elle n'était versée qu'à quelques-uns, elle restait, du moins pour cela, un élément protecteur... tout en continuant de demander une « aide unique ». Geneviève Fioraso, alors ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, avait fait valoir que la suppression de l'aide au mérite pouvait correspondre à la création d'un nouvel échelon de bourse sur critères sociaux : ce que l'on prenait d'une main aux étudiants les plus méritants se trouvait redistribué de l'autre main aux élèves venant de milieux sociaux alors peu éligibles. Commentaire de la FAGE : ce « *n'est pas une bonne nouvelle car c'est une aide en moins* » mais il vaut mieux « *faire des choix en fonction de critères sociaux* » : « *la création de l'échelon 0 bis va bénéficier aux enfants des classes moyennes. Ça va dans le bon sens, mais il ne faut pas s'arrêter là* » (3). Signalons que la création d'un échelon de bourse, même bas, pour les enfants de classe moyenne, n'est pas nécessairement incompatible avec une aide complémentaire au mérite.

•
(1) Jacques Smith, président de l'UNI, déclarait ainsi récemment : « *C'est pour éviter la "reproduction sociale" que le mérite est une notion importante. L'égalité des chances couplée au mérite font que, que vous soyez fils d'ouvrier ou fils de cadre, si vous travaillez, vous réussissez* ». Voir « Wokisme, niveau en baisse, allocation d'autonomie... Mélanie Luce (Unef) et Jacques Smith (UNI) débattent au Figaro Étudiant », *Le Figaro Étudiant*, 6 décembre 2021, [disponible ici](#).

(2) Il y a débat au sein de l'UNEF sur les conditions d'éligibilité du dispositif. Tel qu'il est conçu majoritairement par les responsables de ce syndicat, il s'agirait d'une allocation versée universellement (à tous sans critères sociaux) et individualisée (sans tenir compte des revenus des parents ou d'un éventuel conjoint), donc potentiellement à des étudiants de familles bourgeoises et, bien sûr, sans aucun critère de mérite.

(3) Cité par S. Mouillard, « Pourquoi le gouvernement supprime les bourses au mérite », *Libération*, 3 septembre 2014, [disponible ici](#).



La gauche et l'oblitération du mérite

Dans les programmes des candidats de la gauche à l'élection présidentielle, le mérite dans les politiques d'éducation brille par son absence, de telle sorte que l'exercice consiste ici à donner sens non pas à un *usage* du terme, mais à un *silence*. Pour mémoire, on rappellera la modification de l'intitulé des « internats d'excellence » rebaptisés « internats de la réussite » très tôt dans le mandat de François Hollande : pourquoi ce besoin de congédier la notion d'excellence ? La gauche entendait-elle alors des accents trop élitistes dans l'intitulé d'un dispositif qui se donnait comme objectif prioritaire d'ouvrir l'élitisme à tous ?

Il est significatif de constater que plusieurs candidats de gauche, comme la candidate socialiste **Anne Hidalgo (1)** ou l'écologiste **Yannick Jadot**, ne mentionnent pas du tout la notion du mérite à l'école. Pour ce qui est du dernier, nous relevons une nouvelle variante d'un dispositif d'assistance sans critère de mérite ni contrepartie de travail : le revenu citoyen, sous conditions (mal précisées) mais versé dès 18 ans (2). **Fabien Roussel** ne mobilise d'ailleurs pas davantage la notion de mérite : l'extension du revenu de solidarité active aux moins de 25 ans ou encore la proposition d'élaborer une allocation d'autonomie de 800 euros minimum vont dans le sens d'une politique de redistribution des richesses plus accentuée qu'elle ne l'est aujourd'hui, sans pour autant évoquer la notion de mérite (3). **Jean-Luc Mélenchon** proposait en 2017 une allocation d'autonomie de 800 euros par mois pendant trois ans sous conditions de ressources aux jeunes engagés dans une formation qualifiante – le dispositif de bourses étant maintenu au-delà de trois ans. Il propose aujourd'hui de porter cette allocation à 1 063 euros (4).

Les programmes des candidats de gauche, s'ils divergent sur des points nombreux, font état de convergences manifestes sur la question de l'école : l'idée de sélection est bannie, les dispositifs « d'excellence » sont dénoncés comme élitaires – même quand il s'agit de permettre à tous d'y accéder – et l'approche méritocratique, si caractéristique de la gauche du siècle dernier, n'est plus perçue comme un système de justice sociale qui se substituerait aux avantages de naissance. La gauche poursuit donc son double mouvement d'extension du domaine de l'assistance financée par la collectivité, sans critère de mérite ni d'engagement professionnel, et de négligence de la sélection au mérite, au bénéfice d'une non-sélection dont on peut craindre qu'elle ne soit le paravent de la reconstitution d'une élite constituée sur la base des apprentissages effectués dans la sphère familiale.

Les candidats de gauche ont également pour point commun de favoriser des dispositifs « à l'aveugle », uniformément répartis sur l'effectif des éligibles. C'était également le cas de Christiane Taubira, retirée de la course, et qui proposait une « *dotation d'autonomie* » pour les jeunes, de 800 euros par mois pendant cinq ans, « *peu importe le revenu des parents* »⁵. C'est un point aveugle du débat public : la droite tend à favoriser les allocations qui distinguent selon un critère de mérite ou qui exigent des contreparties, contre les revenus uniformes décriés comme de « l'assistanat » ; la gauche privilégie, quant à elle, les revenus distribués à l'aveugle, sans critère de mérite, dénonçant comme trop élitaires les dispositifs qui intègrent un critère de mérite. Il y a peu encore, Ségolène Royal défendait à la fois l'allocation d'autonomie du jeune adulte et les bourses au mérite. En réalité, les deux ne sont pas systématiquement incompatibles : on peut tout-à-fait envisager à la fois un filet de sécurité pour tous et un coup de pouce pour quelques-uns.



(1) Programme d'Anne Hidalgo pour l'élection présidentielle, [disponible ici](#).

(2) Programme de Yannick Jadot pour l'élection présidentielle, [disponible ici](#).

(3) Programme de Fabien Roussel pour l'élection présidentielle, [disponible ici](#).

(4) Programme de Jean-Luc Mélenchon pour l'élection présidentielle, [disponible ici](#).

(5) « Revenu pour les jeunes, Smic, hôpital : ce que l'on sait de l'orientation du programme de Christiane Taubira », *France Inter*, 31 janvier 2022, [disponible ici](#).

Emmanuel Macron, le « en même temps » et le mérite

Le mot « mérite » ne figure pas dans le programme du candidat **Emmanuel Macron (1)**. Quel bilan peut-on dresser du quinquennat écoulé quant à sa place dans les politiques d'éducation ? Il est bien difficile de suivre le président de la République sur ce point. Il n'a pas relevé le montant de l'aide au mérite, diminuée de 50% par le gouvernement socialiste dont il était membre, mais il s'est pourtant engagé à développer les « internats d'excellence » et a atteint l'objectif d'un internat par département. Il a parfois décrié l'ENA, et a même décidé de sa suppression, tout en revendiquant fièrement de l'avoir intégrée, se présentant comme un produit de la méritocratie, quand il était attaqué sur sa formation au sein d'une école réputée élitiste et conformiste.

Par ailleurs, le « contrat engagement jeune », présenté par Emmanuel Macron en novembre 2021 et opportunément entré en vigueur le 1^{er} mars dernier, est assez éloigné de l'idée de mérite **(2)**. Les différentes critiques qui ont été formulées – « précarisation » par une gauche qui trouve le montant trop bas, « assistanat » par une droite qui y voit un RSA jeune – montrent bien l'ambiguïté d'un dispositif qui se propose de donner presque 500 euros à un jeune qui ne travaille pas ni n'étudie, en exigeant une série de contreparties encore assez floues. Signalons au passage que le montant donné (500 euros au plus) à des jeunes sans formation est supérieur ou égal au revenu touché par un étudiant boursier (un étudiant boursier échelon 5 touche 465 euros par mois) qui, lui, non seulement se forme mais, de plus, mène souvent ses études en parallèle d'une activité professionnelle alimentaire – et, donc, contribue, par son travail, à la prospérité de la collectivité. On voit ici le « en même temps » à l'œuvre, avec la conjugaison d'une tendance « de gauche » (développer un programme d'assistance minimal sans contrepartie rigide) et d'une tendance « de droite » (présenter le programme comme une insertion vers l'emploi, seule à même de garantir aux allocataires une sortie de la pauvreté, une montée en compétences, l'acquisition d'un emploi pérenne).

Il est ainsi difficile de situer Macron vis-à-vis de la notion de mérite : non seulement sa politique est faite d'oscillations récurrentes mais on peut dire qu'elle présente également un rapport différencié aux *objets* de la reconnaissance du mérite. La réussite d'une *start-up* sera imputée à la méritocratie par laquelle celui qui a prospéré et pris un risque mérite un bon salaire. Mais d'autres réussites seraient-elles traitées de la même manière ? La réussite au concours général, à certains concours mobilisant une culture générale littéraire ou historique ne serait-elle pas, elle, perçue comme la perpétuation des héritages bourgeois à laquelle répondrait l'exigence modification du concours d'entrée, comme la réforme de l'ENA tendrait à le montrer ?

●
(1) Programme d'Emmanuel Macron pour l'élection présidentielle, [disponible ici](#).

(2) « Revenu d'engagement pour les jeunes : l'exécutif lève le voile », *Les Echos*, 2 novembre 2021, [disponible ici](#).



Le mérite dans les propositions de Valérie Pécresse

La candidate des Républicains, **Valérie Pécresse**, paraît plus constante dans sa conception du mérite. Elle s'oppose depuis longtemps à la politique de quotas mais la résorption des inégalités de départ reste un objectif affiché. Elle propose aujourd'hui l'augmentation de l'aide au mérite pour la porter au niveau où elle était au moment où elle l'a créée (soit 180 euros par mois en dix mensualités) **(1)**. Elle continue de s'opposer aux propositions d'instauration d'une dose de tirage au sort, tout en craignant le risque d'éviction des classes populaires des formations les plus prestigieuses si elles ne sont pas poussées par un dispositif d'aides plus efficace. Elle a à plusieurs occasions défendu l'aide au mérite sur un double plan – matériel (un élève précaire mais travailleur doit bénéficier d'un « coup de pouce ») et symbolique (on reconnaît par là qu'il est une fierté pour sa famille, pour son lycée, pour son quartier ou son village) – jadis comme ministre mais également au Conseil régional d'Île-de-France, en particulier quand elle était dans l'opposition.

Le recours au mérite comme forme de justice sociale, c'est-à-dire comme possibilité d'ascension sociale, de changement de milieu social d'origine est assez présent dans son discours **(2)**. Elle semble attachée à la résorption des inégalités scolaires dans les premières années de scolarité (en proposant par exemple une généralisation du soutien scolaire dès le primaire) et au repérage des difficultés des élèves le plus tôt possible (par un contrôle des connaissances en fin de CM2). Ces propositions semblent éloignées de la notion de mérite : elles ne le sont pas car la sélection par le mérite suppose qu'on donne dès les premières classes un enseignement suffisamment exigeant pour que la sélection ne s'opère pas, dans le supérieur, sur l'unique base des connaissances acquises par l'héritage familial.

Prenons ainsi le « revenu jeune actif » qu'elle a créé comme présidente de région : orienté vers les jeunes sans activité, il correspond à une formation rémunérée dans les secteurs qui recrutent (le soin, la sécurité, l'environnement, le numérique, etc.). On ne peut pas dire qu'il s'agit d'un simple dispositif d'assistance, puisqu'il a vocation, à très court terme, à permettre une insertion rapide des jeunes dans un secteur professionnel où ils peuvent espérer un emploi pérenne. Il fait donc état d'une volonté assumée de valoriser les revenus du travail par rapport à un revenu d'assistance qui n'est que temporaire, puisqu'il dure le temps de la formation. Le projet de Valérie Pécresse comprend en outre plusieurs volets en lien avec l'égalité des chances et la reconnaissance du mérite, à commencer par le rétablissement de l'aide au mérite telle qu'elle l'avait créée. Il comprend aussi une attention particulière à l'école rurale et le développement d'« externats d'excellence », bâtis sur le modèle des « internats d'excellence ».

Le projet de Valérie Pécresse peut ainsi apparaître comme « mixte » : il se donne pour objectif la résorption des inégalités scolaires dans l'enfance – il peut présenter par certaines saillances une « note » sociale qui n'est pas étrangère à une logique dite « de gauche ». Mais il ne s'abstient pas, en fin de cursus secondaire, de discriminer selon le mérite en accompagnant en priorité les plus travailleurs et les plus méritants, à supposer qu'ils soient aussi les plus précaires et aient besoin de l'aide de la collectivité pour débiter leurs études.

•
(1) Programme de Valérie Pécresse pour l'élection présidentielle, [disponible ici](#).

(2) Fait d'époque : l'abandon du mérite par la gauche permet un réinvestissement de la notion par la droite qui, ce faisant, en propose un modèle de justice sociale et d'atténuation des inégalités de naissance.

Le mérite dans les propositions d'Eric Zemmour

Tenant de l'« union des droites » lors de cette campagne, **Eric Zemmour** évoque régulièrement le mérite dans ses discours. En consultant son projet, on peut lire par exemple : « *En remettant l'excellence au cœur de l'école, nous formerons les ingénieurs susceptibles de relever notre industrie, nous formerons les esprits qui feront rayonner la France partout dans le monde, nous transmettrons à tous les Français notre culture millénaire. N'ayons pas peur de sacraliser le mérite et de faire de l'école le temple du savoir, car c'est là le meilleur service que nous puissions rendre à nos enfants* » ⁽¹⁾. Si l'on entre dans le détail de ses propositions et que l'on laisse de côté ce qui relève du symbolique, sinon du cosmétique (modification du nom du ministère de l'Éducation nationale en ministère de l'Instruction publique ou transformation des conseillers principaux d'éducation en surveillants généraux), c'est une veine très « III^e République » qui domine : retour de l'autorité, resserrement de l'école sur « l'instruction » et confiance dans la famille pour assurer « l'éducation », recentrement des programmes sur la maîtrise du français, de la littérature, des sciences et de l'histoire, etc.

Le candidat semble avoir senti en outre que l'affaïssement du niveau dans le primaire et secondaire accentue les inégalités scolaires. Il propose ainsi d'étendre l'accès aux bourses sur critères sociaux et à l'aide au mérite aux enfants des classes moyennes. Désireux de former une nouvelle élite, Eric Zemmour souhaite développer les lycées d'excellence dans les filières littéraires et scientifiques dans tous les départements afin de pouvoir porter à l'entrée des plus grandes écoles des étudiants venus de tous les milieux, y compris de familles rurales par exemple. Il propose également de sélectionner « au mérite » les étudiants étrangers souhaitant faire leurs études en France. Par ailleurs, s'il ne propose pas de revaloriser le montant de l'aide au mérite, il est attaché aux internats d'excellence et souhaite les développer en généralisant ce dispositif pour les meilleurs élèves du secondaire.

Le mérite dans les propositions de Marine Le Pen

Si **Marine Le Pen** utilise à de nombreuses reprises le terme de « mérite » dans ses discours, elle semble être moins portée sur ce thème en 2022 qu'il y a cinq ans. Elle y consacrait en effet une part significative des 144 engagements qui composaient son programme de 2017 : l'engagement 105 se proposait de « *rétablir une véritable égalité des chances en retrouvant la voie de la méritocratie républicaine* » et l'engagement 106 de « *passer à l'université d'une sélection par l'échec à une sélection au mérite* », de « *refuser le tirage au sort comme moyen de sélection* », ou encore de « *revaloriser les bourses au mérite* ».

En 2022, le projet pour l'école porté par Marine Le Pen mentionne à plusieurs reprises la notion de mérite à l'école ⁽²⁾. Il signale par exemple que « *le mérite scolaire et l'exigence ont laissé place au nivellement par le bas* » et « *qu'il ne reste que bien peu de choses de la promesse républicaine d'intégration par l'école et de l'ascension sociale par le mérite scolaire* ». En revanche, le projet ne propose pas la revalorisation des bourses au mérite et n'évoque pas le développement d'internats d'excellence. Le programme de Marine Le Pen décrit donc un affaiblissement de la valeur du mérite, pointe l'enrayement de l'ascenseur social mais ne propose pas de mesures significatives sur ce sujet.

•
⁽¹⁾ Programme d'Eric Zemmour pour l'élection présidentielle, [disponible ici](#).

⁽²⁾ Programme de Marine Le Pen pour l'élection présidentielle, [disponible ici](#).



C'est d'autant plus surprenant qu'elle a régulièrement mobilisé la notion – pas uniquement en matière de politique éducative d'ailleurs. Elle a conservé certaines mesures symboliques (comme le port de l'uniforme à l'école) ou administratives (débureaucratiser l'Éducation nationale) et souhaite une école « *plus ouverte sur le monde du travail* » (1). Son référent école a aussi indiqué qu'il s'agira de mettre fin « *à toute forme de discrimination positive* ». On peut en ce sens noter une inflexion dans la position de Marine Le Pen sur le mérite à l'école : l'égalité des chances, le recrutement au mérite plutôt que la primauté des avantages de naissance sont moins présents dans son programme qu'il y a quelques années, mais la question de la sécurité des établissements scolaires, la valorisation des voies professionnelles, la baisse du nombre d'agents administratifs et la restauration de l'autorité du maître (le port de l'uniforme abonde en ce sens) restent des préoccupations majeures.

Cinq recommandations : le mérite en actes

Qu'est-ce que *reconnaître* un mérite ? Par « reconnaissance du mérite », il faut entendre plusieurs choses en même temps. Reconnaître *les* mérites d'un élève peut tout d'abord prendre un sens de pur constat : chacun percevra qu'un élève a fait davantage d'efforts qu'un autre, a mieux travaillé ou réussi des concours. Cela peut prendre un sens symbolique, par la remise de médailles par exemple : c'est le cas du « Mérite scolaire », distinction accordée aux élèves les plus brillants par l'attribution publique d'une médaille. Mais, pour des politiques publiques, la reconnaissance du mérite prend également un sens matériel : celui de la mise en place d'aides et de dispositifs d'accompagnement qui se font certes sur critères sociaux – il s'agit d'aider les plus en difficulté – mais qui intègre la valeur ajoutée d'un effort particulier. C'est le sens des cinq recommandations qui nous formulons maintenant.

Recommandation 1 • Reconnaître le mérite comme valeur pour le convertir en actes

Tant que la valeur du mérite restera disqualifiée pour une partie du corps enseignant, dans l'esprit d'un certain nombre de responsables politiques, de figures syndicales ou d'universitaires, elle ne pourra remplir correctement son rôle d'atténuation des inégalités et de substitution des inégalités de compétences aux inégalités de naissance, que le principe de promotion au mérite est censé estomper. Or, c'est un cercle vicieux : plus on refusera le mérite, plus on discréditera les dispositifs censés accompagner les élèves les plus méritants, plus l'élite continuera de se constituer sans nécessairement être spécialement méritante, moins les talents venus des milieux les plus précaires pourront s'épanouir au bénéfice du plus grand nombre. Le rapport au mérite est ainsi fonction des préférences morales valorisées par les sociétés, au moins autant que des inégalités réelles d'opportunités : 61% des Français considèrent que l'école favorise l'ascension sociale, contre 75% des Américains qui évoluent dans un système encore bien plus inégalitaire (2).



(1) Marie-Christine Corbier, « Présidentielle : Marine Le Pen veut "une école ouverte sur le monde du travail" », *Les Echos*, 14 février 2022, [disponible ici](#).

(2) Chiffres cités par Caroline Beyer, « Méritocratie : les Français entre foi et désillusions », *Le Figaro*, 2 décembre 2021, [disponible ici](#).

L'analyse comparée des programmes a pu laisser émerger une variété d'approches du mérite : oblitéré par les politiques du gauche, le mérite est revendiqué par Emmanuel Macron sans nécessairement qu'elle laisse entrevoir un positionnement clair. La candidature de la droite modérée Valérie Pécresse est assurément plus solide sur ses bases sur le sujet. Eric Zemmour semble y attacher plus d'importance que Marine Le Pen, qui concentre son projet éducatif sur d'autres aspects, dont nous ne minorons pas l'importance (débureaucratisation, sécurité des établissements notamment).

Notre réflexion a aussi permis de voir émerger des correspondances plus inattendues. La proposition de Valérie Pécresse consistant à mettre en place un service public du soutien scolaire pour permettre aux enfants dont les parents ne peuvent pas financer des cours particuliers n'est pas si éloignée de la proposition de Fabien Roussel d'abolir les devoirs à la maison en les faisant faire à l'école, après les cours, précisément pour éviter l'accentuation des inégalités liées au milieu familial.

L'égalité des chances sans reconnaissance du mérite finit par ignorer l'effort personnel de chacun, mais le mérite sans égalité des chances risque de devenir une héritocratie. Il est très difficile de classer l'ambition méritocratique dans les systèmes de pensée politique : elle est *démocratique* au sens moderne, dès lors qu'elle s'oppose aux privilèges *aristocratiques* de l'Ancien Régime. Mais elle n'est pas *démocratique* au sens des Anciens, puisque les Grecs entendaient par démocratie le tirage au sort – tout le contraire du mérite. Par ailleurs, la méritocratie se veut *aristocratique*, au sens des Anciens, dans la mesure où il s'agit de sélectionner les *aristoi* – « les meilleurs ». Il s'agit donc de tenir le problème par les deux bouts : il faut bien maintenir une méritocratie plus aboutie, car la fin de la sélection au mérite verrait ressurgir les privilèges de naissance, par exemple en faisant de fait primer les apprentissages acquis à la maison sur les apprentissages acquis dans une école qui jouerait mal son rôle. Mais il faut aussi, indépendamment de la sélection au mérite, renforcer une égalité de départ, précisément en assurant une égale possibilité d'accéder à l'excellence.

Recommandation 2 • Refuser les quotas, maintenir l'ascension sociale par l'égalité des chances et la reconnaissance du mérite

Trois grands modèles s'opposent dans les discussions portant sur la reconnaissance du mérite dans l'enseignement supérieur. Le premier est celui du tirage au sort, qui nous semble former le système le plus opposé à l'idéal méritocratique : difficile d'en détailler tous les aspects ici, mais il faut remarquer que le nombre croissant de titulaires du baccalauréat pousse nécessairement de plus en plus de jeunes vers l'Université. La piètre capacité d'accueil dans des filières très demandées a eu pour conséquence le développement du tirage au sort. On remarque aussi, deuxième modèle, l'émergence du recrutement par quotas, notamment par quotas de boursiers, qui sont souvent perçus comme une oblitération du principe de promotion au mérite. Le dernier modèle est celui de la sélection à l'aveugle : ce modèle préconise une sélection « sèche », par la voie des concours anonymes. Défendu en 2010 par Eric Zemmour, encore journaliste, contre Valérie Pécresse, alors ministre ⁽¹⁾, ce modèle s'oppose à la réforme des voies d'accès aux grandes écoles. Cette réforme prévoyait de maintenir un recrutement sur la base de la culture générale, mais d'y ajouter ce que Valérie Pécresse appelait alors « *l'intensité du parcours* » : une ascension sociale très forte, une expérience professionnelle acquise plus tôt, la formation par les stages.

•
⁽¹⁾ On n'est pas couché, France 2, 23 janvier 2010.



La querelle portait sur ce qu'il fallait appeler « *les meilleurs* ». Autrement dit, pour Eric Zemmour, l'élitisme républicain se concentrait sur la réussite à un concours à l'aveugle, sans considération pour les efforts parfois plus nombreux fournis par celui qui part « de plus loin », alors que Valérie Pécresse, voulant maintenir un niveau élevé dans les grandes écoles, se montrait également soucieuse de permettre à des profils plus atypiques d'intégrer l'école par une voie d'accès parallèle (sur dossier par exemple)... sans nécessairement accepter la politique de quotas promue alors par Richard Descoings à l'époque. Refuser la seule sélection à l'aveugle en diversifiant le mode de sélection peut impliquer la demande d'un CV qui rende compte plus finement des compétences, une lettre de motivation manifestant la détermination du candidat et la maturité du projet de recherche ou du projet professionnel, une lettre de recommandation d'un professeur détaillant l'assiduité, les connaissances acquises, les efforts fournis. On juge donc l'intégralité du parcours du candidat, sans nécessairement intégrer un quota de boursiers (sans même parler des quotas ethniques pratiqués dans certaines universités américaines).

Par ailleurs, il y a des formes d'uniformisation des modes de sélection qui peuvent en réalité produire davantage d'inégalités : abolir la sélection par les établissements au bénéfice d'une attribution des places par un algorithme revient à empêcher les établissements de choisir eux-mêmes de recruter les plus méritants. Si la sélection « à l'aveugle » obère la prise en compte de l'intention du parcours individuel, il y a des formes de non-sélection, elles aussi aveugles, insensibles aux efforts fournis par les candidats.

Recommandation 3 • Refuser les dispositifs conduisant à l'affaiblissement du mérite et de la sélection au collège et au lycée, comme le dispositif Affelnet

Prenons ainsi le projet de modification de la sélection à l'entrée en seconde des lycées Henri-IV et Louis-le-Grand. Ces établissements prestigieux avaient jusqu'alors la possibilité de recruter « à la main », à partir du relevé de notes et des appréciations formulées par les professeurs. Ils bénéficiaient d'un statut dérogatoire par rapport aux autres établissements, pour lesquels le recrutement des élèves passaient par un algorithme. Désormais, ces établissements perdent le pouvoir de recruter eux-mêmes, au cas par cas, les élèves qui les intègrent. Par ailleurs, le dispositif Affelnet, logiciel d'affectation des collégiens au lycée de l'académie de Paris, attribue désormais un certain nombre de points au candidat en fonction d'un corpus de critères (1). Affelnet a ainsi la particularité de pratiquer un lissage des notes, de telle sorte qu'il y a estompage de la différence entre le 15 et le 19/20 (ce qui manifeste donc un manque de finesse dans l'évaluation des très bons élèves) et tient compte de l'indice de position sociale de l'établissement, de telle sorte que l'élève de condition sociale défavorisée et l'élève de famille bourgeoise se verront attribuer le même indice de positionnement social (IPS) dès lors qu'ils sont scolarisés dans le même établissement (2).

Autrement dit, une fois réformé le mode de recrutement en sortie de collège, les candidatures portées par des élèves venus d'autres départements que Paris continueront d'être traitées au cas par cas par les lycées, alors que les élèves qui voudraient se porter candidats en étant scolarisés dans l'Académie de Paris verront leurs candidatures traitées par un algorithme, sans égard pour les appréciations des professeurs, leur progression pendant l'année, les efforts fournis, les notes par matière ou même l'assiduité. Une telle

•
(1) Voir Caroline Beyer, « Fin de la sélection à Henri-IV et à Louis-le-Grand: le logiciel Affelnet au cœur des critiques », *Le Figaro*, 13 février 2022, [disponible ici](#).
(2) « Qu'est-ce que l'excellence ? », émission Être et Savoir, *France Culture*, 21 février 2022, [disponible ici](#).

réforme aurait donc pour conséquence première de pénaliser les élèves les plus méritants : un élève moins méritant, venu d'un établissement réputé difficile mais ayant évolué dans un milieu très bourgeois, pourrait très bien « passer devant » un élève brillant venu d'un milieu très défavorisé, puisque l'effort individuel n'est pas du tout pris en compte. De plus, un algorithme qui ne distingue pas un élève ayant réussi sa troisième avec 15 de moyenne d'un élève l'ayant réussie avec 19 ne peut pas manquer de provoquer des injustices dans les évictions dont il sera nécessairement à l'origine. Il faut également insister sur le fait qu'il n'y a plus du tout constitution de dossier de candidature, mais uniquement pour les élèves de l'académie de Paris, concernée par la procédure Affelnet. Dans ce cas, les candidatures venues d'autres académies (Versailles ou Créteil par exemple) continueraient, elles, d'être traitées selon l'ancienne procédure (au cas par cas, et intégrant de fait un critère de mérite), ce qui forme bien, sous couvert de « mixité sociale », un cas évident de discrimination selon l'origine géographique. Un recrutement fondé sur un indice qui prend en compte la « position sociale de l'établissement » sans prendre en compte le milieu social d'origine des élèves obère nécessairement l'objectif qu'il est censé remplir : pourquoi ne pas conserver un recrutement sur dossier tout en demandant (comme on le fait dans le cadre d'une demande de bourse) le revenu fiscal de référence des parents, si la mixité sociale est le but poursuivi ? De plus, précisément parce qu'il bénéficiait d'un statut dérogatoire, Louis-le-Grand recrutait près de 40% d'élèves en banlieue, donc en dehors de Paris et charriait des élèves venus de toute origine géographique.

Nous ne disons pas ici que le système de sélection de ces lycées n'est pas perfectible, mais on voit bien ici que lui substituer un recrutement par algorithme aboutirait évidemment à l'oblitération du critère de mérite dans la sélection. Il provoquerait des injustices, en se contentant de recruter selon des critères extrinsèques à la valeur du parcours (la position sociale de l'établissement d'origine), ce qui équivaldrait nécessairement à évincer les meilleurs profils (quel que soit d'ailleurs le collège d'origine) qui se distinguaient lors d'une sélection par dossier, au cas par cas. Peut-on comprendre qu'au nom même de la « mixité sociale » un élève du dix-neuvième arrondissement ne soit pas sélectionné selon la même procédure qu'un élève scolarisé de l'autre côté du périphérique, aux Lilas par exemple ? Est-ce vraiment « la mixité sociale » qui prime quand à un élève brillant, fils d'artisans dans un collège du quinzième ou du seizième arrondissement, l'algorithme privilégiera un fils d'enseignants aux moins bons résultats, mais scolarisé à Barbès ? Par ailleurs, comme le proposent certains élus de l'arrondissement, on pourrait tout-à-fait étendre le statut « dérogatoire » à d'autres établissements, eux aussi élitaires, afin de permettre à un nombre plus large de lycées de recruter « à la main » ⁽¹⁾. L'excellence pour tous, ce n'est pas l'abolir pour deux lycées, ça pourrait être aussi l'étendre à d'autres.

●
⁽¹⁾ Anne Biraben et Alexandre Barrat, « A Henri-IV et Louis-le-Grand, oui à la mixité sociale, non à la suppression du mérite républicain », *L'Opinion*, 28 janvier 2022, [disponible ici](#).



Recommandation 4 • Doubler la bourse au mérite pour les étudiants les plus méritants et la prolonger au-delà de trois années post-bac

Il faut préciser de manière liminaire qu'une réforme du système de bourses dans son ensemble serait urgente, réforme qui ne porterait pas uniquement sur l'aide au mérite. En effet, toute proposition visant à amender le système actuel relativement au mérite prend place dans une réflexion plus globale sur le montant des bourses sur critères sociaux, sur les critères d'attribution, sur la faible éligibilité des familles des classes moyennes et sur le rôle éventuel que pourrait jouer la mobilisation de bourses privées.

Mais nous nous concentrons ici sur des propositions visant à modifier le fonctionnement actuel de l'aide complémentaire au mérite. Nous avons par ailleurs rappelé qu'elle a fait, au moment de sa création, l'objet d'un relatif consensus entre la droite et le Parti socialiste, Valérie Pécresse ayant étendu et renforcé une idée d'abord élaborée par Lionel Jospin et reprise, au niveau régional, par un certain nombre de Présidents de région socialistes, comme Ségolène Royal en Poitou-Charentes. Il s'agissait alors de mettre en place un dispositif par lequel les étudiants boursiers les plus brillants touchaient une aide supplémentaire de 1 800 euros sur l'année, versée en neuf mensualités. La critique largement formulée par une certaine gauche à partir du quinquennat de François Hollande nous semble infondée : elle reproche à l'aide au mérite de préférer aider les étudiants les plus brillants que l'ensemble des étudiants. Il se serait alors agi d'un simple problème de critère à même de définir les destinataires de la bourse, comme s'il fallait choisir entre aider les plus travailleurs et aider les plus pauvres sans critère de mérite. A l'évidence, l'aide au mérite telle que l'envisageait alors la droite, et telle qu'elle s'est maintenue malgré la pugnacité de ses contempteurs, est une aide complémentaire à la bourse nationale sur critères sociaux. En ce sens, elle n'est versée qu'aux étudiants déjà éligibles aux bourses. L'éligibilité de la bourse au mérite est donc fonction des critères d'attribution des bourses... et concerne bien sûr des étudiants venant de milieux plutôt défavorisés. Si son montant ne varie pas selon la situation sociale et familiale, l'éligibilité dépend bien du revenu fiscal de référence des parents, ou encore du nombre d'enfants à charge. Il s'agit donc d'un dispositif élitare au sens où il ne concerne que les plus brillants parmi les plus précaires, mais *social* au sens où il ne concerne que les précaires parmi les plus brillants.

La première mesure à défendre est l'augmentation de 100% de l'aide au mérite, aujourd'hui d'un montant de cent euros par mois pendant neuf mois. Ce doublement de la bourse au mérite, au fond, ne mènerait qu'à la porter au niveau où elle était au niveau où elle était quand la droite l'a créée (puisqu'elle a été divisée par deux depuis). Nous signalons qu'une telle augmentation, de 100% donc, peut paraître considérable. Mais elle est loin de grever le budget de l'État tout en ayant des conséquences matérielles significatives pour l'allocataire. Ajoutons qu'il est difficile de fixer de manière précise le coût d'un doublement de l'aide au mérite, le nombre d'allocataires évoluant selon les années. Mais cette aide concerne en réalité assez peu d'étudiants et une augmentation significative du montant n'affectera pas en profondeur le budget de l'Enseignement supérieur : le nombre d'étudiants obtenant la mention « très bien » au baccalauréat oscille selon les années entre 11% et 16% (11,7% en 2019, 16,8% en 2020, 13,6% en 2021) et le nombre d'étudiants boursiers tourne autour de 35%, en hausse ces dernières années (36,8% en 2019, 38,4% en 2020) – hausse due à la paupérisation des classes moyennes et populaires qui fait mécaniquement augmenter le nombre d'étudiants éligibles. Or, il faut remplir les deux conditions pour être éligible à l'aide complémentaire au mérite, qui concerne donc assez peu d'étudiants.

Aujourd'hui, s'il existe des bourses régionales au mérite, le dispositif national est donc très insuffisant : une bourse cent euros par mois, qui protège mal les plus travailleurs et les plus prometteurs sans les sortir d'une forte précarité, qui n'est d'ailleurs versée que sur les trois quarts de l'année civile et qui ne couvre

qu'avec peine l'année universitaire. Nous souhaiterions donc proposer l'indexation des mensualités de versement de l'aide au mérite sur celles de la bourse sur critères sociaux, dont elle est corollaire. Sous François Hollande, l'aide au mérite est passée de 1 800 euros par an en dix mensualités à 900 euros par an en neuf mensualités. En réalité, si nous comprenons bien qu'une bourse d'études n'a pas vocation à être versée hors du calendrier universitaire (juillet-août), il nous semble possible d'envisager une dixième mensualité de l'aide au mérite, qui serait ainsi indexée sur le versement de la bourse sur critères sociaux et couvrirait l'ensemble de l'année, à l'exception des deux mois d'été.

Enfin, nous proposons un dernier élément de réforme de la bourse au mérite : son extension, non plus seulement par rapport à l'année universitaire, mais par rapport au cursus lui-même. Aujourd'hui, les étudiants boursiers éligibles à l'aide au mérite ne la touchent que pendant les trois premières années d'études et, s'ils restent certes éligibles à la bourse sur critères sociaux, ne peuvent plus être allocataire de l'aide au mérite au-delà de ces trois années. Nous soutenons donc ici l'idée d'un passage de la durée d'éligibilité de trois à cinq années post-baccalauréat. En effet, on peut raisonnablement envisager qu'un étudiant brillant mais en difficulté financière, lorsque, porté par de très bons résultats au baccalauréat, il débute des études universitaires, vise en réalité la poursuite des études jusqu'au master. Dans la société de connaissances qui est la nôtre et à une époque de survalorisation – peut-être excessive d'ailleurs – des diplômes de l'enseignement supérieur, un étudiant qui s'engage dans des études supérieures devrait être accompagné jusqu'au master, à supposer bien entendu qu'il souhaite poursuivre ses études après la licence. On peut imaginer plusieurs variantes de ce dispositif : reprendre l'idée d'une dose de mérite en sortie de licence en identifiant un pourcentage d'étudiants boursiers parmi les mieux classés en fin de licence, ou encore ne tenir compte que des notes du baccalauréat, comme aujourd'hui, mais étendre l'aide au mérite jusqu'à cinq années post-bac.

Recommandation 5 • Développer et renforcer les internats d'excellence

Les internats d'excellence ont été mis en place durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy et visent à garantir aux enfants talentueux et méritants un logement au sein de l'établissement et un accompagnement ciblé pour leur permettre de réussir leurs études, quand ils ne bénéficient pas, au domicile, des conditions optimales d'apprentissage. Les annonces très ambitieuses ont précédé des résultats timides mais encourageants, brisés par l'alternance politique de 2012. Un premier coup de frein fut imposé par Vincent Peillon qui voulait privilégier la réussite de tous à l'excellence pour quelques-uns, ce qui a provoqué le tarissement des crédits. Par la suite, Najat Vallaud-Belkacem achèvera le travail en épuisant les sources de financement spécifique : les crédits de l'État, de l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances et du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse s'effondrent dès 2014. Le risque d'impasse budgétaire, estimé alors à 8 millions d'euros annuels posa « *la question de la crédibilité même de la politique conduite, selon la Cour des comptes* » (1). Lors de la campagne présidentielle de 2012, le porte-parole du parti socialiste Benoît Hamon avait aussi fait valoir le très faible nombre d'élèves concernés pour se justifier d'avoir voté contre le dispositif (2). Sans doute tenons-nous

(1) Alice Mérieux, « La vérité sur les déboires des internats d'excellence », *Challenges*, 8 septembre 2021, [disponible ici](#).

(2) Débat entre Benoît Hamon et Nathalie Kosciusko-Morizet, RMC/BFM TV, 13 mars 2012. S'appuyant sur le faible nombre d'élèves concernés, Benoît Hamon avait d'ailleurs objecté à son interlocutrice : « *Ce sont toujours les mêmes élèves qui vous intéressent* », sous-entendant qu'un dispositif élitaire s'adressait aux enfants de milieu bourgeois. Or, précisément, les élèves en internats d'excellence sont certes peu, mais comptent aussi parmi ceux qui en ont le plus besoin.



là la principale réticence aux dispositifs « au mérite » : comme ils ont vocation à n'aider *que* certains élèves, ceux-ci sont nécessairement peu nombreux, ce qui explique qu'on refuse les mesures comme pas assez étendues, de telle sorte qu'elles ne s'étendent *jamais* à davantage d'élèves.

La principale insuffisance des internats d'excellence réside dans un maillage qui, certes développé assez uniformément sur le territoire, ne prend pas assez en compte les particularités départementales. Dans un grand département rural, mal desservi en transports, un seul internat dans un lycée ou collège peut être très insuffisant. Exemple : s'il y a bien sûr plusieurs internats d'excellence en collège, il n'y en a qu'un seul en lycée dans l'ensemble de la région Bretagne à Concarneau, c'est-à-dire très loin de certaines grandes villes de la région : plus de deux heures de Rennes, près de trois heures de Saint-Malo en voiture. Dans un département comme Paris, ville de 2,2 millions d'habitants, il y a deux internats labellisés « d'excellence », un au collège, l'autre pour le lycée. On peut dire que l'objectif a été atteint en moyenne sur l'ensemble du territoire mais que des insuffisances persistent dans le maillage local, en inadéquation avec les demandes spécifiques de certains territoires (1).

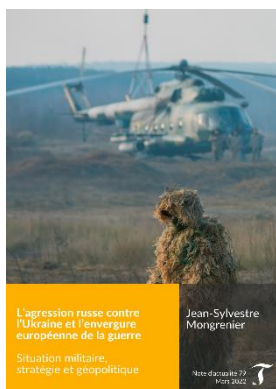
Nous signalons pour finir qu'il y a parfois eu tendance à indexer l'éligibilité des candidatures aux internats d'excellence au zonage « ZEP » (zone d'éducation prioritaire) : « *Tous les internats doivent proposer de l'excellence scolaire et éducative, et être accessibles en priorité aux ZEP* » prévoyait ainsi une circulaire de Vincent Peillon dès 2013 (2). Or, si bien sûr les élèves venus des quartiers les plus difficiles doivent bénéficier des internats d'excellence, une telle priorisation peut avoir pour conséquence l'éviction d'élèves venus de milieux pauvres, mais qui ne fréquentent pas un établissement classé REP ou REP+ tout en venant de zones très périphériques : c'est le cas de nombreux établissements ruraux, de certaines insularités, ou encore des départements ultra-marins.

●
(1) Il faut aussi préciser que l'objectif d'un internat d'excellence par département a été atteint mais que nous parlons d'internats « labellisés » d'excellence : en réalité, ce sont des internats qui existaient déjà auparavant mais pour lesquels on a introduit une dose de mérite dans l'attribution des places. Ce ne sont pas nécessairement de *nouvelles* chambres, ou des internats *supplémentaires*.
(2) Cité par Alice Mérieux, *op.cit.*



Publications récentes

Retrouvez toutes nos publications sur www.institut-thomas-more.org



L'agression russe contre l'Ukraine et l'envergure européenne de la guerre

Jean-Sylvestre Mongrenier

Situation militaire, stratégie et géopolitique

Note d'analyse 72
Mars 2022



Pour une nouvelle politique chinoise de la France

Laurent Amelot

Note 55
Mars 2022



Transmission des savoirs et culture partagée

Marie Cognet

Pour une refonte des programmes de l'école primaire

Rapport 20
Mars 2022



L'assimilation, une chance pour l'immigration en France

Christian Flavigny

Le modèle éclairant de l'adoption

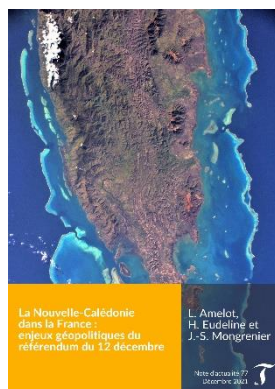
Note 54
Mars 2022



Macron et l'Europe : volontarisme, disruption et impuissance

Jean-Sylvestre Mongrenier

Note d'analyse 73
Mars 2022



La Nouvelle-Calédonie dans la France : enjeux géopolitiques du référendum du 12 décembre

L. Amelot, H. Eugéline et J.-S. Mongrenier

Note d'analyse 77
Septembre 2021



Guerres hybrides : l'Ukraine, l'autre avant-poste de l'Europe

Jean-Sylvestre Mongrenier

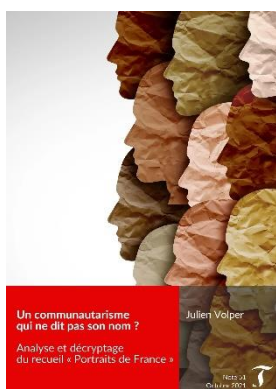
Note d'analyse 75
Septembre 2021



L'Inde, l'Australie, l'Indonésie, Taiwan et les autres : l'Indopacifique à l'épreuve des « nouvelles routes maritimes de la soie pour le 21ème siècle »

Laurent Amelot

Rapport 21
Septembre 2021



Un communautarisme qui ne dit pas son nom ?

Julien Volper

Analyse et décryptage du recueil « Portraits de France »

Note 51
Octobre 2021

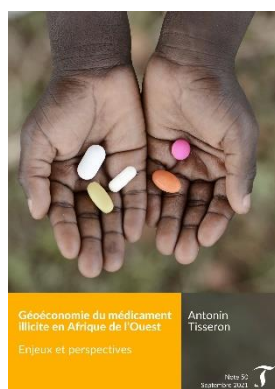


Cancel economy

Philippe Herlin

Pourquoi la transition énergétique est une catastrophe économique

Note 53
Octobre 2021

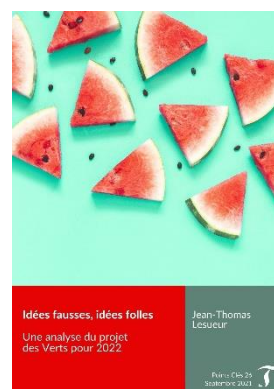


Géoéconomie du médicament illicite en Afrique de l'Ouest

Antonin Tisseron

Enjeux et perspectives

Note 50
Octobre 2021

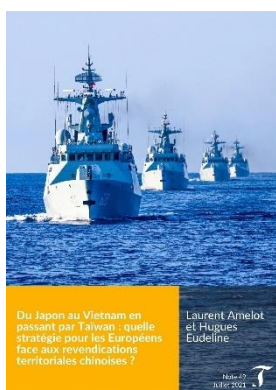


Idées fausses, idées folles

Jean-Thomas Lesueur

Une analyse du projet des Verts pour 2022

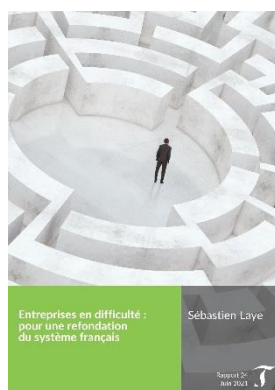
Points 26
Octobre 2021



Du Japon au Vietnam en passant par Taiwan : quelle stratégie pour les Européens face aux revendications territoriales chinoises ?

Laurent Amelot et Hugues Eugéline

Note 57
Juillet 2022



Entreprises en difficulté : pour une refondation du système français

Sébastien Loyer

Rapport 2
Juillet 2022



Le Parcours France en commun

Marlène Giol

Un nouveau souffle pour l'engagement de la jeunesse

Rapport 23
Juillet 2021



Innovier contre la pauvreté

Michel Vaté

Vulnérabilité, résilience, développement

Rapport 12
Juillet 2022

Programme **Société et Culture**

Le Programme *Société et Culture* a pour objectif de formuler des solutions opérationnelles et concrètes aux défis éthiques, sociaux et culturels de notre temps, en réservant toujours la première place à la personne humaine et à sa dignité. Les enjeux technologiques, éducatifs et sociétaux contemporains exigent des réponses qui contribuent au renforcement d'une société libre, enracinée et solidaire.

Ce document est la propriété de l'Institut Thomas More asbl. Les propos et opinions exprimés dans ce document n'engagent que la responsabilité de l'auteur. Sa reproduction, partielle ou totale, est autorisée à deux conditions : obtenir l'accord formel de l'Institut Thomas More asbl et en faire apparaître lisiblement sa provenance.

© Institut Thomas More asbl, mars 2022

